

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Septembre 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le 23 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Delphine POITOU, Michel BOURE, Claire BENARD, Alain TERRACOL, Jean Claude MOREL, Sandra MARCELLOT

Excusés : Patricia LAPLANCHE, Joël COSTE, Valéry FAVRE

Absent : Cédric DEQUEROIS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission de Monsieur FONTAINE Christophe reçu ce jour même.

Après échanges avec la préfecture, le conseil municipal est considéré comme complet à l'issue de l'élection partielle.

En application de l'article 2121-15 du CGCT, Madame MARCELLOT Sandra est désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES ADJOINTS

Suite aux élections partielles du Dimanche 10 Septembre 2023, 3 nouvelles personnes sont élues au Conseil municipal : Monsieur Alain TERRACOL, Monsieur Jean Claude MOREL et Madame MARCELLOT Sandra.

L'article 2122-14 du CGCT le permettant, le Conseil municipal a validé le tableau des adjoints suivant (vote à bulletin secret) :

- Madame BENARD Claire est élue au poste de première adjointe avec 6 voix
- Monsieur BOURE Michel est élu au poste de second adjoint avec 6 voix
- Monsieur TERRACOL Alain est élu au poste de troisième adjoint avec 6 voix

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOUT 2023

Madame la Maire explique aux nouveaux élus qu'ils ne peuvent pas voter pour cette validation puisqu'ils n'étaient pas élus lors de ce précédent conseil.

Pour	Contre	Abstention
3	0	0

LISTE DES ARRETES PRIS DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL :

- A-2023-21 Arrêté de circulation « Les Routes Creusoises »
- A-2023-22 Nomination Agent de Maitrise
- A-2023-23 Permission de voirie SAUR
- A-2023-24 Arrêté de circulation pour la pose de poteaux
- A-2023-25 Prolongation congé maladie longue durée de 6 mois d'un agent

CONVENTION FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Dans le cadre de la démarche « Notre école faisons la ensemble », la commission d'examen du projet a validé le projet de végétalisation de la cour de l'école. Afin de bénéficier d'une subvention de 1000€ une convention doit être signée.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

SUBVENTION POUR LES CONDUITES D'EAU FUYARDES RUE DE LA GARENNE

Suite à de nombreuses alertes l'hiver dernier sur les difficultés liées à l'eau, notre commune a été classée UGE fragile, ce qui nous permet d'intégrer le Contrat de résilience Creuse 2023 -2024 et ainsi d'obtenir une subvention de 70% pour renouveler les conduites vétustes et endommagées et ainsi limiter le risque de casse et de fuites (contre 20% taux initialement prévu). La commune bénéficie également de 10% supplémentaires alloués par le Département soit un total de 80% de subventions en notre faveur pour la réfection des conduites de la rue du Moulin et de la rue de la Garenne. Le reste à charge pour la commune sera de 30 131€. Une demande de subvention pour le reste du Bourg sera faite en début d'année 2024.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

SUBVENTION POUR LES CONDUITES D'EAU FUYARDES RUE DU MOULIN

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

DETR Château d'eau de Courcelles

Il faut prévoir la révision des carénages des deux châteaux d'eau. Pour celui du Bourg huit mois de travaux seront nécessaires à sa remise en état, comme le château d'eau de Courcelles va devoir prendre le relais dans ce laps de temps, il est nécessaire que lui aussi soit en état correct. Une subvention de 40% est accordée pour l'ensemble de ces travaux.

Pour Courcelles le montant du devis est de 32 316€ HT (Carénage et hydraulique).

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

DETR Château d'eau du Bourg

Pour le Bourg le montant du devis est de 99 000€ HT (Carénage et hydraulique).

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le retour de la DETR aura lieu en début d'année 2024.

ANNULATION DE DETTES

Monsieur le Trésorier payeur a communiqué la liste des « créances éteintes » portant sur l'année 2019. Il s'agit de taxes et de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées. Le montant des créances éteintes est de 9855.11€ et 671.75€ pour le service de l'eau.

Suite à la décision rendue le 4 Avril 2023, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2020, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal et du budget annexe concerné

Le conseil prend acte de la décision du tribunal et marque par un vote unanime son incompréhension. Le sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil.

Pour	Contre	Abstention
0	6	0

QUESTIONS DIVERSES

- Remettre des tables au Pont Romain et réviser la signalétique : prise en compte par le conseil qui va également réfléchir au moyen pour éviter le vol de ceux-ci.
- Un parent d'élève a fait remarquer que les menus de la cantine scolaire n'étaient pas affichés : ils sont désormais disponibles sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et seront disponibles sur le site de la commune.
- Rendre visite aux personnes âgées isolées cet hiver. Madame la Maire propose qu'un recensement soit effectué lors de la distribution des colis de Noël afin de mettre en place des visites pour les personnes qui le souhaitent.
- Un habitant remonte le fait que cet été il y a eu beaucoup de bruits au niveau de la place de l'église et des alentours, tard les soirs. Le problème est récurrent et Madame la Maire a déjà prévenu les gendarmes. Elle rappelle qu'il faut systématiquement avertir les forces de l'ordre en cas de tapages et de perturbations. Le conseil va se renseigner sur les mesures possibles afin d'arrêter ces nuisances (courrier de rappel à la loi, voir si Madame la Maire peut verbaliser ...)
- Les poteaux déposés au Puy Chalard par l'entreprise Carré sont laissés à l'abandon : voir avec l'entreprise afin qu'ils soient retirés.
- Voitures ventouses, un courrier de relance va être fait à la société de location à laquelle elle appartient, sans intervention nous la ferons retirer.
- Une habitante attire l'attention de Madame la Maire sur le fait qu'il faudra faire une décision modificative sur le budget prenant en compte l'annulation de la dette
- Une habitante ayant assisté au procès de Madame LAPLANCHE et de la Commune de Saint Georges la Pougée, le Mardi 19 Septembre à 09h00 à Limoges fait un résumé, le délibéré sera rendu d'ici une quinzaine de jours.
- Un habitant ayant assisté au conseil communautaire du Mardi 19 Septembre en fait un résumé.
- Madame la Maire nous informe de sa présence à une réunion concernant la fibre au mois d'octobre.
- Le nouveau véhicule communal (Renault Kangoo) est arrivé et sera prochainement floqué avec le logo de la commune, des autocollants seront également posés sur le camion de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h39